



Jeudi 22 mai 2014

OBJET : Transports scolaires - Inscriptions – COMMUNIQUE

Madame, Monsieur,

Les demandes d'abonnement pour les transports scolaires des élèves demi-pensionnaires et autres usagers sont à faire dès à présent. Vous trouverez ci-joint un communiqué du service des Transports du Conseil Général, destiné à en informer les familles. Merci d'avance de le porter à la connaissance de vos lecteurs ou auditeurs, si possible à plusieurs reprises dans les prochaines semaines.

Très cordialement,

COMMUNIQUE

TRANSPORTS RENTREE 2014-2015

Le Département est organisateur des circuits de transport concernant les élèves (écoles, collèges, lycées) mais aussi les autres usagers, salariés ou non, qui ont un besoin régulier d'utiliser le transport collectif. Si les scolaires, selon leur lieu d'habitation et l'établissement qu'ils fréquentent, sont nombreux à emprunter les lignes régulières du réseau TransCreuse, ces lignes restent bien évidemment ouvertes à tous les autres usagers pendant la période d'activité scolaire.

La campagne d'abonnement vient d'être lancée en vue de l'année 2014-2015 (année d'abonnement calquée sur le calendrier scolaire). On peut se procurer ces dossiers de deux façons :

- ▶ Retirer auprès de la Direction des Transports du Conseil Général de la Creuse - 14, avenue Pierre Leroux - BP17 - 23001 GUERET Cedex ; **les demandes sont à effectuer avant le 20 juin 2014**
- ▶ Télécharger le dossier d'inscription sur le site du Conseil Général www.creuse.fr, rubrique Au quotidien – Infos transports

Dans l'un comme dans l'autre cas, **les dossiers d'inscription devront parvenir à la Direction des Transports au plus tard le 18 juillet 2014**. A noter que les élèves ou usagers déjà inscrits pour l'année 2013-2014 recevront un dossier pré-imprimé à leur domicile.

Pièces à fournir :

- ▶ Pour une première inscription : 2 photos d'identité récentes (mentionner nom et prénom au dos), 1 photocopie de la carte d'identité ou de la page utile du livret de famille, 1 photocopie de la carte d'identité du débiteur, 1 copie d'un justificatif de domicile de la famille, 1 fiche de prélèvement automatique complétée et signée
- ▶ Pour un renouvellement : 2 photos d'identité récentes (mentionner nom et prénom au dos)
- ▶ En cas de déménagement : 1 copie d'un justificatif du nouveau domicile

Tarifs :

- ▶ 45€ par trimestre (135€ l'année) pour les élèves allant de droit dans leur établissement de rattachement

- ▶ 60€ par trimestre (180€ l'année) pour les étudiants, élèves en garde alternée, externes, Pass annuel PTU
- ▶ 30€ par trimestre (90€ l'année) pour les élèves de SEGPA, IME et internes
- ▶ 80€ par trimestre (240€ l'année) pour les salariés domicile-travail
- ▶ Gratuit pour : élève ou étudiant handicapé, demandeur d'emploi, troisième enfant (si la fratrie est déjà inscrite)